



République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Lodève
PEGAIROLLES DE BUEGES - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 10 avril 2026 à 17 heures 45, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Mireille MILHAU.

Secrétaire de la séance : Françoise RACOT

Présents : Georges CAPUS, Jean-Michel SALZE, Jean LEFEVRE, Mireille MILHAU, Thierry RICHARD, Françoise RACOT, Barbara HAMMADI

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Délibérations du conseil :

Délibération sur le compte unique financier - PEGAIROLLES DE BUEGES 2025 (N° DE_009_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats	0,00	25 782,11	0,00	9 390,29	0,00	35 172,40

reportés						
Opérations exercice	85 010,75	118 641,72	169 095,53	138 305,68	254 106,28	256 947,40
Total	85 010,75	144 423,83	169 095,53	147 695,97	254 106,28	292 119,80
Résultat de clôture		59 413,08	21 399,56			38 013,52
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	59 413,08	21 399,56	0,00	0,00	38 013,52
Résultat définitif		59 413,08	21 399,56			38 013,52

se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - PEGAIROLLES DE BUEGES 2025 (N° DE_010_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	25 782,11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	23 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	33 630,97
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	59 413,08
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	59 413,08
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	21 399,56
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	38 013,52
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Vote des Taux des Taxes locales 2026 (N° DE_011_2026)

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 (Etat 1259).

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

De fixer les mêmes taux que l'année 2025 soit:

pour la TFB: 32% ,

pour la TFNB : 40.54%

pour la THRS : 11.79%

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DECIDE :

De Fixer les Taux communaux comme suit:

TAUX 2026

Taxe Foncière (bâti) 2026 : **32%**

Taxe Foncière (non-bâti) 2026 : **40.54%**

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaire 2026: **11.79%**

Charge Madame le Maire,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée

Vote du budget supplémentaire M 57 - 2026 (N° DE_012_2026)

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget supplémentaire de l'année 2026.

Ce document financier est présenté de la manière suivante :

Section Fonctionnement

DEPENSES : **4014.00€**

RECETTES : **4014.00€**

Section Investissement

DEPENSES : **11 642.00€**

RECETTES : **11 642.00€**

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'Unanimité , le Budget supplémentaire de l'année 2026 ainsi présenté.

Délibération : adoptée

Désignation d'un représentant auprès du Syndicat mixte Hérault Énergies (N° DE_013_2026)

Conformément à l'article 9 ses statuts, le Syndicat mixte, HERAULT ENERGIES, renouvèle son Comité

syndical à la suite des élections municipales.

A ce titre, Le Maire expose au conseil municipal les compétences transférées par la commune au Syndicat afin de pouvoir bénéficier dans ce domaine d'un meilleur service, à un coût plus intéressant pour les finances communal.

Le représentant communal auprès du Syndicat a pour mission d'être un relais des préoccupations de la commune et de rendre compte auprès de celles-ci des actions syndicales sur l'ensemble de son territoire.

En vertu des statuts, modifiés en octobre dernier, le représentant est également électeur au sein du collège des communes de moins de 40 000 habitants, pour procéder à l'élection des 17 délégués correspondants.

Le conseil municipal est informé que cette élection se tiendra début juin pour permettre l'installation du nouveau Comité syndical en amont de l'Assemblée générale du 24 juin prochain, à laquelle le représentant communal sera invité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16 ;

Vu l'article 9 et suivants des statuts d'HERAULT ENERGIES,

Vu la délibération du Conseil municipal demandant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte,

Entendu l'exposé de Madame/Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

· Désigne Monsieur Thierry RICHARD comme représentant de la commune auprès d'Hérault Énergies en tant que membre titulaire et Monsieur Georges CAPUS en tant que membre suppléant.

· Monsieur Thierry RICHARD titulaire (ou son suppléant) sera électeur pour désigner les délégués représentants les communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité syndical.

· D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

Délibération : adoptée

Désignation des représentants à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (N° DE_014_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Pégairolles de Buèges au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : Françoise RACOT 1ère adjointe
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : Jean LEFEVRE 2ème Adjoint
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Désignation Délégués à Hérault Ingénieries (N° DE_015_2026)

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat HERAULT INGIENERIES et fait un appel à candidature.

Monsieur Georges CAPUS et Madame Barbara HAMMADI se portent candidats.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à l'Unanimité

Approuve la Candidature de Monsieur Georges CAPUS en tant que délégué titulaire et Madame Barbara HAMMADI en tant que délégué suppléant.

Délibération : adoptée

Désignation Correspondant Défense (N° DE_016_2026)

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense et fait un appel à candidature.

Sa mission est en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de sa commune aux questions de défense, de développer les liens entre la Nation et ses forces armées,

Monsieur Thierry RICHARD se porte candidat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à l'Unanimité

Approuve la Candidature de Monsieur Thierry RICHARD en tant que Correspondant défense.

Délibération : adoptée

Composition de la Commission d'appel d'offres (N° DE_017_2026)

Madame le Maire demande au conseil de constituer une commission d'appel d'offres à caractère

permanent .Celle-ci doit être composée d'un président (Le Maire) et de trois membres du conseil municipal titulaires et suppléants élus sur une même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Peuvent participer sur invitation du président, avec voix consultative, aux réunions de la CAO

-un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux

-des personnalités désignées par le président en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres

-le comptable public

-le représentant de la direction de la concurrence, consommation et répression des fraudes

Après dépouillement des votes, le conseil délibère et approuve, à l'unanimité, la composition de la CAO

Mme le Maire : Mireille MILHAU Présidente

MEMBRES DU CONSEIL

TITULAIRES : Françoise RACOT, Jean LEFEVRE, Georges CAPUS

SUPPLEANTS : Jean-Michel SALZE, Thierry RICHARD, Barbara HAMMADI

Délibération : adoptée

Mireille MILHAU
Président de séance